

Bonjour [Monsieur / Madame] [Nom],

Pour éviter les sanctions et les risques de non-conformité fiscale, vous devez dès maintenant anticiper la réforme de la facturation électronique qui deviendra obligatoire dès septembre 2026. À cette échéance, toutes les entreprises (SARL, SAS, Micro, SCl...) devront impérativement transiter par **une plateforme agréée par la DGFIP**.

Bonne nouvelle : votre solution de mise en conformité est déjà à votre disposition.

Afin de sécuriser votre activité et de vous épargner des démarches complexes, votre [Banque - Établissement] a intégré le service "Gestion de factures », plateforme agréée, directement au sein de votre espace client.

Pourquoi agir aujourd'hui ?

- **Conformité Garantie** : Répondez aux exigences de l'administration fiscale sans stress de dernière minute.
- **Protection** : Évitez les amendes et assurez la continuité de vos paiements.
- **Gratuité** : L'accès au premier niveau de service est inclus sans frais supplémentaires.

Comment vous mettre en règle ?

C'est très simple : connectez-vous à votre espace bancaire habituel, rubrique "Gestion de factures", et laissez-vous guider pour l'activation.

Je reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette transition.

Bien cordialement,

[Votre Signature]